



REGLEMENT DES TROPHEES 2026

de la Réserve de biosphère
des gorges du Gardon



Contact et renseignements :
www.gorgesdugardon.fr
c.boulmier@gorgesdugardon.fr
04.48.27.01.00

Vous avez une idée de projet en lien avec les objectifs de développement durables, ou avec la transition écologique?

Vous souhaitez agir pour la nature tout en valorisant les activités humaines?

Vous pensez pouvoir apporter quelque chose à votre territoire?

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont faits pour vous!

Reconnue par l'UNESCO depuis 2015, la Réserve de biosphère des gorges du Gardon reconduit pour la quatrième année consécutive le concours des Trophées des Réserves de biosphère. Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

Le concours est ouvert aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon* : établissements scolaires, associations, particuliers, entreprises...

Il suffit de soumettre votre idée de projet par le biais du dossier de candidature :

- Téléchargeable sur www.gorgesdugardon.fr (Rubrique : Actualités → Trophées de la réserve de biosphère 2026) ou sur la page Facebook du Syndicat mixte des gorges du Gardon <https://www.facebook.com/syndicatmixtegorgesdugardon/> ;
- A demander auprès du Syndicat mixte des gorges du Gardon au 04.48.27.01.00 ou à c.boulmier@gorgesdugardon.fr

Ce projet doit correspondre à l'un des cinq enjeux identifiés dans la Réserve de biosphère :

- Education à l'environnement et sensibilisation à la transition écologique
- Développement de l'écocitoyenneté et du lien social
- Gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies propres
- Promotion d'une agriculture locale durable
- Préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire

Le concours offre à ses lauréats une véritable vitrine pour les projets soutenus qui seront accompagnés et renforcés par la dynamique de mise en réseau et d'échanges d'expériences entre les acteurs du territoire des gorges du Gardon et plus largement avec les acteurs du réseau Français des Réserves de biosphère.

De plus, les trois premiers lauréats recevront chacun un prix de 1000€. Ceci permettra à chaque lauréat de mettre en œuvre son projet, de l'améliorer, de le valoriser et de communiquer plus largement dans l'idée de partager les bonnes pratiques et de les transposer sur d'autres territoires.

Par le présent concours, la Réserve de biosphère entend encourager la réalisation de projets exemplaires en matière de développement durable, d'inventivité et de créativité en faveur d'un territoire d'une grande valeur patrimoniale. Les projets doivent s'inscrire dans l'objectif d'une amélioration continue des relations entre l'Homme et la Nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

* **Liste des communes concernées** Argilliers, Arpaillargues-et-Aureilhac, Bezouce, Blauzac, Bourdic, Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Garrigues-Sainte-Eulalie, La Calmette, Lédenon, Marguerittes, Nîmes, Poulx, Remoulins, Sainte-Anastasia, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Chartes, Saint-Gervasy, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Maximin, Sanilhac-Sagriès, Sernhac, Uzès, Vers-Pont-du-Gard

Article 1 - Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon récompensent des projets à réaliser dans l'année suivant la remise du trophée et allant dans le sens d'une amélioration des relations entre l'homme et la nature et de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte. Il concerne tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère des gorges du Gardon : école, entreprise, association, individu...

Les candidats peuvent concourir dans cinq thématiques retenues :

- **Education à l'environnement et sensibilisation à la transition écologique**

Projets centrés sur les éco-gestes, actions de sensibilisation, outils d'information et de communication, activités et animations pédagogiques, consommation responsable... Projets visant à acquérir, transmettre et partager des connaissances.

- **Développement de l'écocitoyenneté et du lien social**

Projets participatifs avec les habitants de la Réserve de biosphère (scolaires, adultes...) pour la préservation de la qualité de leur environnement et le développement du lien social sur le territoire (actions de solidarité, création de lieux de vie, développement des relations intergénérationnelles...).

- **Gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies propres**

Projets visant à la protection des zones humides et des naturels, à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau, à la restauration des écosystèmes... Projets qui contribuent à la transition énergétique et au traitement des déchets...

- **Promotion d'une agriculture locale durable**

Projets appuyant des productions agricoles locales s'attachant à la préservation de l'environnement dans ses différentes composantes, ou à pérenniser les espaces agricoles

- **Préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire**

Projets visant à maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels (protection de la flore, de la faune, concernant une (des) espèce(s) particulière(s) ou le milieu dans son ensemble) ainsi que les savoirs et savoir-faire traditionnels, le patrimoine bâti du territoire...

Article 2 – Dépôt des dossiers de candidature

Documents livrables :

Le dossier comprendra :

- le formulaire de candidature, incluant une présentation détaillée du projet, le budget estimé, précisant l'utilisation des 1000€ et un échéancier pour sa réalisation ;
- le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.

Ce dossier n'excédera pas 6 pages (en corps 12), des annexes dans la limite du raisonnable peuvent-être rajoutées pour la bonne compréhension du projet.

Si le projet concerne un bien foncier, un extrait de plan cadastral et un document attestant que le porteur de projet est détenteur d'un droit sur ce bien seront annexés.

Des éléments complémentaires pourront être demandés.

Une fois complété, le dossier devra être envoyé **au plus tard le Mercredi 30 septembre 2026 à 20h00**, la date et l'heure des courriers électroniques faisant foi, soit :

- Sous format électronique à l'attention de Céline BOULMIER : c.boulmier@gorgesdugardon.fr, (attention à ne pas dépasser 10 Mo).
- Sous format papier par courrier ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat mixte des gorges du Gardon
Maison des gorges du Gardon
2 rue de la pente
Hameau de Russan
30190 SAINTE-ANASTASIE

Toute demande de renseignement complémentaire est à adresser à Céline Boulmier au Syndicat mixte des gorges du Gardon : c.boulmier@gorgesdugardon.fr / 04.48.27.01.00

Article 3 : Sélection, dotation

Après analyse, les dossiers de candidatures feront l'objet d'un classement. Le jury pourra demander à auditionner les candidats les mieux classés afin de désigner les trois lauréats.

Une dotation de 1 000 € sera attribuée à chaque lauréat pour l'aider à la réalisation de son projet. 100% seront versés au moment de l'attribution du trophée .

Une note synthétique d'une page attestant de la réalisation du projet et des photos en lien avec le projet seront fournies au Syndicat mixte des gorges du Gardon par chaque lauréat.

Les critères de sélection (**en gras** les critères indispensables) :

- **Renforcement des liens Homme – nature ;**
- **Lien du projet avec le territoire ;**
- **Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur ;**
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué ;
- Caractère local du porteur de projet ;
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou service marchand ;
- Réalisation technique du projet et pertinence de la réflexion ;
- Intérêt pour le territoire ;
- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques ;
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels ;
- Création de lien social ;
- Valorisation de savoir-faire spécifiques ;
- Candidat ayant déjà été lauréat des Trophées.

Chaque dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

Article 4 : Non réalisation du projet dans les délais fixés

Les lauréats sont tenus de finaliser leur projet au plus tard douze mois après la remise des trophées, soit au plus tard fin 2027 ou premier trimestre 2028. Un échéancier fourni dans le dossier de candidature permettra au jury de suivre l'avancement du projet. Toutefois, une demande de prorogation d'un an au plus pourra être soumise à l'organisateur, d'autant plus si le projet ne peut être réalisé pour cause de mesures de restrictions d'ordre diverses.

Article 5 : Communication

Les trois projets seront présentés et récompensés à l'occasion d'un événement convivial de remise de ces trophées, qui se déroulera au 3^{ème} semestre 2026.

Les gagnants du concours seront également invités à participer à l'automne, à une manifestation organisée à l'Unesco par le Réseau national des Réserves de biosphère.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon se réserve le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication sur leur projet le logo de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon et à mentionner celle-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

Article 6 - Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 - Jury

Le jury sera composé de personnalités, d'élus, d'anciens lauréats aux Trophées et de techniciens de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon. Il examinera chacun des dossiers reçus et présélectionnés après date de clôture du concours. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Les projets devront avoir une réalité de mise en œuvre ou de valorisation dans l'année suivant la remise du prix.

Composition du jury :

- Représentants du Syndicat mixte des gorges du Gardon : élus, techniciens, coordinateur de la Réserve de biosphère
- Représentants du monde économique, agricole, environnemental, culturel et patrimonial
- Représentants de la société civile
- Représentant d'un lauréat de l'année précédente
- ...
-

Article 8 – Possibilité de recandidature

Les lauréats des éditions précédentes du concours sont autorisés à se porter de nouveau candidats, sous réserve du respect des conditions générales d'éligibilité définies par le présent règlement.

Afin de favoriser la diversité des lauréats et d'encourager la participation de nouveaux talents, les candidats ayant déjà remporté un prix lors des trois précédentes éditions se verront appliquer une pénalité de points sur leur note finale. Cette pénalité sera déduite automatiquement par le jury après délibération.

La pénalité s'applique uniquement aux candidats ayant été officiellement désignés comme lauréats (1er, 2e, 3e prix, etc.) lors des trois éditions précédentes.

Les candidats concernés par cette pénalité en seront informés lors de leur inscription. La liste des lauréats des éditions précédentes est disponible sur demande auprès de l'organisateur.

Cette mesure vise à équilibrer les chances de tous les participants tout en reconnaissant l'engagement et la qualité des travaux des anciens lauréats.

Article 9 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 10 - Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, pandémie, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 11 - Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable.

Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

Etabli à Sainte-Anastasie, le 22 juin 2026.

Quelques exemples de lauréats



Plusieurs Réserves de biosphère ont décerné des trophées pour des projets liés aux enjeux de leur territoire. Tous les projets récompensés se trouvent sur le site du MAB France <https://www.mab-france.org/fr/nos-ambassadeurs/les-laureats-des-trophees-des-reserves-de-biosphere/>, en voici quelques-uns pour illustrer la diversité des projets.

Quelques lauréats de 2023 et 2024

Réserve de biosphère des GORGES DU GARDON



Dolores y El enamorado – El tarot del clima

COMPAGNIE SPEKTRA

La compagnie Spektra réunit une équipe mixte pour travailler sur la question du climat et de la planète. Plusieurs performances et spectacles ont déjà été réalisés entre 2020 et 2022 « La brigade d'intervention sanitaire », « Nîmes plage », « Les jardiniers pour la planète en grève de la Fin ».

La Compagnie utilise un outil puissant : l'humour et le burlesque. L'objectif étant de changer les consciences, faire bouger les mentalités et les habitudes, celles des citoyens, des entreprises et des politiques. La compagnie de théâtre souhaite œuvrer au

sauvetage de notre planète, de son habitabilité et de sa biodiversité.

C'est un spectacle interactif et humoristique avec les tarots, qui permet d'orienter la parole et le jeu sur les sujets les plus variés. Il permet de parler directement à un spectateur et au public de façon plus intime, de les toucher dans leur vie. Les paroles sont un doux mélange d'humour et de sérieux. Le public repart avec ces émotions et ces situations complètement improbables gravées dans leur mémoire.

Les tarots parlent au public, l'appellent, afin qu'il réagisse,

se questionne, change, et fasse bouger le monde autour de lui. Le public devient acteur du spectacle et acteur de son environnement.

De plus, le spectacle est conçu de manière « tout terrain », ce qui permet de jouer devant la caravane en intérieur ou en extérieur, dans la caravane, ou sans la caravane, que ce soit dans l'espace public ou des lieux non dédiés.

CONTACT

Jean-Christophe Couteau
06 33 73 02 52
spektra.diffusion@yahoo.fr

© SMGG



“

LE MOT DU JURY

Un projet de théâtre forum qui sort de l'ordinaire, mêlant des thématiques que l'on n'imaginerait pas toujours : changement climatique et inégalités des genres.



© J'enracine

Réserve de biosphère des GORGES DU GARDON

Les jardins partagés de Vallabrix

ASSOCIATION J'ENRACINE

J'enracine est une association fondée par des paysans de l'Uzège dont le but est d'acquiescer et préserver des terres agricoles ou naturelles en les mettant à disposition de projets qui répondent à des enjeux d'autonomie alimentaire, de biodiversité et d'atténuation du dérèglement climatique.

L'association les Herbes Folles occupe une parcelle de 3000 m² sur la commune de Vallabrix. La parcelle est actuellement louée et permet à une quinzaine de personnes de créer leur jardin. C'est un espace vivrier, d'expérimentation et de partage qui relie les habitants autour

de la création de jardins. Or, le propriétaire souhaite vendre ladite parcelle et Les Herbes folles ont proposé à J'enracine de l'acheter et de leur mettre à disposition. Le double avantage de cette action est de mobiliser des citoyens et des fonds autour de cet achat mais surtout de préserver à long terme cette parcelle grâce à la mise en place d'un bail environnemental impulsant des pratiques agro-écologiques ainsi que d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

CONTACT

Sophie Mazon
mazon.sophie@gmail.com
www.jenracine.fr

LE MOT DES LAURÉATS

« Ce projet nous a semblé d'autant plus pertinent que cette parcelle est située en bordure de rivière : l'Alzon, qui est un affluent du Gardon. »

Réserve de biosphère de MARTINIQUE



Contribuer à valoriser le cacao de Martinique

LES FRÈRES LAUZÉA

Fondée en 2004 par Thierry et Jimmy, la chocolaterie les FRÈRES LAUZÉA est la première marque française de chocolat artisanal mettant en valeur une matière première provenant de la Martinique et cultivée dans les Caraïbes : le cacao.

Le partenariat avec VALCACO (association des producteurs de cacao de Martinique relançant une filière d'excellence) témoigne de leur engagement dans un système de production durable

et équitable, des richesses du terroir martiniquais à la boîte de chocolat.

Sensibilisé au monde de la chocolaterie fine et artisanale depuis le début des années 90, Thierry LAUZÉA se forme en 2004 au métier de chocolatier confiseur et monte la même année avec son jeune frère Jimmy la chocolaterie FRÈRES LAUZÉA.

Aujourd'hui, cela fait vingt ans que les frères Jimmy et Thierry régaler les amateurs de leurs carrés de chocolat et de leurs pâtes de fruits exotiques, liqueurs, mignardises valorisant la Caraïbe et, plus

spécifiquement, le patrimoine culinaire de la Martinique.

Après l'ouverture d'un quatrième point de vente en Martinique, Jeanne & Théo, les aînés des enfants de Thierry, rejoignent l'aventure familiale en 2023.

Cette nouvelle génération souhaite s'engager fortement dans la valorisation de ces hautes-crétions aux accents Martiniquais et Caraïbens à l'échelle mondiale !

PLUS D'INFOS

www.frereslauzea.fr
www.asso-valcaco.fr

© Frères Lauzéa



Réserve de biosphère de FONTAINEBLEAU ET DU GÂTINAIS

La forêt fait école

COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR- ESSONNE

Boutigny-sur-Essonne est la première commune d'Île-de-France à s'engager dans le programme «Dans 1000 communes, la forêt fait école», porté par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Ce projet a été initié avec enthousiasme par les dix jeunes élus du Conseil municipal des enfants.

À travers ce programme, les enfants se voient confier une parcelle de

forêt appartenant à leur commune. Cette expérience leur donne l'opportunité de comprendre les enjeux d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt tout en découvrant le rôle de la commune. Régulièrement, les jeunes conseillers se rendent sur leur parcelle pour observer son évolution, échanger avec des professionnels du secteur forestier, et imaginer des initiatives pour enrichir leur forêt pédagogique. En fin d'année, ce précieux héritage est transmis à un nouveau groupe d'enfants, assurant ainsi la continuité du projet.

Les jeunes conseillers de Boutigny-sur-Essonne regorgent déjà d'idées pour valoriser leur parcelle forestière : constituer un herbier, installer des panneaux pédagogiques, planter des haies, ...

CONTACT

Véronique Lopez
vlopez@boutignysuressonne.fr
www.fncofor.fr/dans-1000-communes-la-foret-fait-ecole-82.php

© Véronique Lopez



Réserve de biosphère du

MARAI S AUDOMAROIS AA HEM FLANDRE



La nature au service de la santé mentale

BULLE VÉGÉTALE ET SENSORIELLE AU CŒUR DU QUARTIER DE L'ARSENAL

CENTRE PSYCHOTHÉ- RAPEUTIQUE POUR ADULTES DE L'AUDO- MAROIS

Depuis quelques années, les patients du Centre psychothérapeutique pour adultes de l'Audomarois, entretiennent au sein du quartier de l'Arsenal un petit jardin potager mis à disposition par la ville de Saint-Omer. Pour aller plus loin dans les bienfaits

que procure la connexion avec la nature, la structure souhaite créer une « Bulle végétale et sensorielle ». Cet espace végétalisé sera un véritable cocon pour tous ceux qui souhaitent s'y poser, quelques minutes, quelques heures. Ensemencé de graines locales, le sol accueillera une prairie fleurie propice au développement de la biodiversité. La ganivelle, le tressage de branches de saule tapissé de fleurs et de

plantes apporteront un aspect de cocon et donc de bien-être. L'établissement sera aidé par le Centre de formation agricole du Doulac et Eden 62, qui assure la gestion des espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais.

PLUS D'INFOS

Centre psychothérapeutique :
www.ghtpsy-npdc.fr/structure/epsm-sv/cattp-saint-omer-62g06

© Pixabay





© opci

Réserve de biosphère des ÎLES ET DE LA MER D'IROISE

Sein en chanson

OFFICE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

En 2023, l'Office pour le patrimoine culturel immatériel (OPCI) a débuté un programme de trois ans baptisé "Sein en chansons" et consacré à la préservation du patrimoine musical de l'île de Sein.

Autrefois entonné tout au long de la journée, le chant sénan s'est transmis oralement de génération en génération pour rester un

élément central des festivités de l'île. Afin de conserver ces richesses culturelles, l'OPCI a entrepris un important travail d'archivage : textes français et breton, partitions, enregistrements...

Au total, ce sont plus de 200 chansons qui ont pu être répertoriées. La campagne de collecte participative auprès des habitants est encore en cours. Elle permet la création de nombreux moments d'échange lors de veillées, de repas, de temps de partage intergénérationnel, mais aussi d'ateliers de danse.

Les documents récoltés seront ensuite répertoriés dans un recueil de chants, regroupant partitions, paroles et QR codes pour un accès à une plateforme d'écoute.

Divers supports de communication devraient également être mis en place afin de partager au plus grand nombre le répertoire sénan.

CONTACT

contact@opci-ethnodoc.fr
opci-ethnodoc.fr

Informations pratiques

Syndicat mixte des gorges du Gardon

2, rue de la Pente
Hameau de Russan
30190 Sainte-Anastasie

04.48.27.01.00

c.boulmier@gorgesdugardon.fr

www.gorgesdugardon.fr

 <https://www.facebook.com/syndicatmixtegorgesdugardon>

Coordonnées GPS : 43°56'07N ; 04°19'15E



Maison des gorges du Gardon, ©Polymorphe

Située à Sainte-Anastasie, au cœur du hameau de Russan, la maison des gorges du Gardon vous accueille et vous initie aux différents milieux naturels des gorges du Gardon : les falaises, la garrigue, la rivière, les grottes, ainsi que leurs habitants, sont présentées de manière ludique et pédagogique sur 250m² d'espace d'accueil.

**Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h
du 1^{er} mars au 31 octobre**

(hors jours fériés et fermetures administratives)

Entrée gratuite

**Accueil de groupes sur réservation - Labellisé Tourisme
et Handicap**



Maison du castor, ©SMGG

Située à Collias, au sein de l'octroi du Pont enjambant le Gardon, la maison du Castor vous accueille pour vous faire découvrir les mystères du castor mais pas seulement ! Vous pourrez également vous désaltérer ou prendre un encas sur la terrasse avec vue sur le Gardon.

**Ouvert du mercredi au dimanche de 10h à 12h30 et de
13h30 à 18h30 du 1^{er} avril au 31 octobre**

Entrée payante

(tarif plein 6€, tarif réduit 4€, gratuit – de 6 ans)

Accueil de groupes et scolaires sur réservation